

sarahenrh

Recrutement & approche directe de talents

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Conditions générales de vente — Entreprises (clients)

Version 1 — En vigueur au 1er juillet 2026

Identification du prestataire

Les présentes conditions générales de vente (ci-après « CGV ») sont proposées par **Sarah Joseph**, entrepreneur individuel exerçant sous le régime de la micro-entreprise, sous le nom commercial **sarahenrh** (ci-après « le Prestataire »).

Siège / domiciliation : **173 rue de Courcelles, 75017 Paris, France**

SIRET : **10432650900015** · Code APE : **7810Z**

Courriel : **sarah@sarahenrh.com** · Site : **sarahenrh.com**

TVA : **TVA non applicable, art. 293 B du CGI** (régime de la franchise en base).

1 — Objet

Les présentes conditions régissent les prestations de recrutement et d'aide au recrutement fournies par le Prestataire à toute personne morale ou professionnelle (ci-après « le Client ») : définition du besoin, recherche et approche de candidats, sélection, présentation de candidatures et accompagnement jusqu'à l'embauche. Elles constituent le socle unique de la négociation commerciale au sens de l'article L.441-1 du Code de commerce.

2 — Déroulement de la mission et délais

La mission débute par la formalisation écrite du besoin (fiche de poste, critères, rémunération cible). Le Prestataire mène ensuite la recherche et présente au Client une sélection de candidatures qualifiées. Le Client conserve l'entière liberté de décision quant à l'embauche. Sauf stipulation contraire, la mission est confiée sans exclusivité.

Délais : les délais varient selon la nature du poste, son niveau de séniorité et la tension du secteur concerné. À titre indicatif, une première liste restreinte (shortlist) de candidats qualifiés est proposée sous environ **une (1) semaine** à compter de la validation de la fiche de poste, ce délai pouvant être adapté selon le secteur et la rareté des profils recherchés. Ces délais sont donnés à titre indicatif et ne constituent pas un engagement de résultat.

3 — Honoraires

Les honoraires du Prestataire sont fixés à **15 % à 18 %** de la rémunération brute annuelle du candidat recruté, le taux exact étant précisé dans le devis selon la complexité du poste et la difficulté de sourcing.

La rémunération brute annuelle (l'assiette) s'entend du salaire brut fixe annuel convenu à l'embauche, majoré de la part variable cible et des avantages contractuels annualisés (ex. véhicule de fonction, primes garanties). Pour un contrat en alternance ou à durée déterminée, l'assiette et le mode de calcul sont précisés dans le devis.

Les honoraires sont indiqués **hors taxes** ; la mention « **TVA non applicable, art. 293 B du CGI** » figure sur le devis et la facture, le Prestataire relevant de la franchise en base de TVA. Tout devis accepté et signé par le Client vaut commande et acceptation des présentes CGV.

4 — Fait générateur et modalités de facturation

Est réputé « présenté par le Prestataire » tout candidat dont la candidature a été transmise au Client par le Prestataire, ou avec lequel un entretien a été organisé à son initiative.

Les honoraires sont réglés en deux temps : un acompte de **30 %** du montant estimé à la signature du mandat de recrutement (engagement de la mission), et le solde de **70 %** à la signature du contrat de travail (ou de la promesse d'embauche ferme) entre le Client et le candidat présenté. Le solde est calculé sur la rémunération brute annuelle effectivement

convenue, déduction faite de l'acompte déjà versé. Chaque échéance donne lieu à l'émission d'une facture.

5 — Délais et conditions de paiement

Sauf convention contraire figurant au devis, les factures sont payables à **trente (30) jours** date de facture. Le délai convenu ne peut excéder les plafonds légaux de l'article L.441-10 du Code de commerce.

Conformément aux articles L.441-10 et D.441-5 du Code de commerce, tout retard de paiement entraîne de plein droit des pénalités de retard au taux de trois fois le taux d'intérêt légal, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €, sans qu'un rappel soit nécessaire. Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé.

6 — Garantie de remplacement

Si le candidat recruté quitte l'entreprise ou voit son contrat rompu, pour un motif autre que le fait du Client, dans un délai de **trois (3) mois** suivant la prise de poste, le Prestataire s'engage à rechercher un candidat de remplacement, une seule fois, sans honoraires complémentaires (hors éventuels frais convenus). La garantie prend la forme d'un remplacement et n'ouvre pas droit au remboursement des honoraires versés.

La garantie s'applique sous réserve du paiement intégral des honoraires initiaux et du signalement du départ par le Client dans un délai raisonnable. Elle est exclue en cas de suppression du poste, de modification substantielle des fonctions, de rupture du fait du Client, ou de non-respect par le Client de ses obligations légales d'employeur.

7 — Non-contournement et confidentialité des candidatures

Les candidatures présentées par le Prestataire sont confidentielles et réservées à l'usage du Client pour le poste concerné. Le Client s'interdit de les transmettre à des tiers (y compris sociétés du même groupe) et de recruter un candidat présenté sans en informer le Prestataire.

Si le Client, ou une entité liée, embauche un candidat présenté par le Prestataire dans les **douze (12) mois** suivant sa présentation, y compris pour un autre poste ou après interruption de la mission, les honoraires prévus à l'article 3 sont dus dans leur intégralité.

8 — Obligations du Client

Le Client fournit une information exacte et complète sur le poste, la rémunération et l'entreprise, informe le Prestataire de tout entretien et de toute décision concernant les candidats présentés, et communique sans délai la conclusion d'un contrat avec l'un d'eux. Le Client demeure seul responsable de la décision d'embauche, du respect de la réglementation du travail et de la non-discrimination.

9 — Responsabilité

Le Prestataire est tenu à une obligation de moyens dans la recherche et la sélection des candidats. Il ne garantit ni le recrutement effectif, ni les performances ou le maintien en poste du candidat. Sa responsabilité éventuelle, toutes causes confondues, est limitée au montant des honoraires perçus au titre de la mission concernée. Le Prestataire n'est pas responsable des décisions prises par le Client ni des déclarations inexactes d'un candidat.

10 — Données personnelles (RGPD)

Dans le cadre de la mission, le Prestataire et le Client échangent des données de candidats. Chacun agit en qualité de responsable de traitement pour les finalités qui lui sont propres.

Les données des candidats sont traitées pour les seuls besoins du recrutement, conservées pour une durée limitée puis supprimées ou archivées, et les candidats sont informés de leurs droits. Les parties s'engagent au respect du RGPD et de la loi Informatique et Libertés.

11 — Résiliation

Chaque partie peut mettre fin à la mission par écrit, moyennant un préavis de **huit (8) jours**. Les diligences déjà effectuées et, le cas échéant, les recrutements déjà réalisés restent dus. Les articles 7 (non-contournement) et 10 (données) survivent à la fin de la mission.

12 — Droit applicable et litiges

Les présentes CGV sont régies par le droit français. À défaut d'accord amiable, tout litige sera de la compétence exclusive du **Tribunal de commerce de Lyon**.